

DANGER ALERTE

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION!

Un bûcheron de 37 ans a subi un incident mortel en coupant du bois à pôte sur un boisé privé. Il était accompagné du propriétaire foncier et les deux abattaient des arbres au moment de l'incident.

Le travailleur a averti le propriétaire de faire attention au moment où il s'apprêtait à abattre un gros peuplier (22 po de diamètre x 75 pi de hauteur). Le propriétaire a arrêté son travail et l'a surveillé pendant qu'il entaillait et coupait l'arbre. Au moment où l'arbre s'abattait, il a remarqué que le travailleur a fait un seul pas de côté. Au lieu d'un arbre, deux peupliers sont tombés. Le deuxième s'est écrasé sur la victime et a causé des blessures mortelles.

L'enquête menée par Travail sécuritaire NB a révélé que les deux cimes des peupliers étaient entremêlés. En ne s'éloignant que d'un pas de l'arbre qu'il coupait, le travailleur s'est en fait placé dans l'axe de chute de l'autre arbre.

Mesures de prévention recommandées

Trop souvent, en abattant des arbres, les travailleurs ne reconnaissent pas les dangers de la chute des cimes d'arbre, des branches cassées et des effets de rebond des souches. Ils ne s'éloignent donc pas suffisamment de la zone de danger.

- Avant d'abattre un arbre, il faut effectuer une inspection visuelle du secteur immédiat et éliminer les dangers possibles.
- Planifiez et exécutez le travail de façon à éliminer les risques de chute simultanée d'arbres.
- Les entrepreneurs, les superviseurs et les travailleurs doivent s'assurer que la voie de retraite n'est pas obstruée et ils doivent l'utiliser lorsque l'arbre commence à tomber.
- Les travailleurs devraient s'éloigner à un angle de **45 degrés** et **au moins à une distance de 10 pi (3,05 m) d'un arbre qui commence à s'abattre.**

Éloignez-vous du danger!

